

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectués l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **57 646 241 dinars**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 2 053 777 dinars.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 02 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

**AMC Ernst et Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN arrêté au 31-12-2014
(exprimé en dinar)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	52 630 537	50 924 105
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		15 792 371	16 141 055
Obligations et valeurs assimilées		36 838 166	34 783 050
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	5 188 652	2 834 538
Disponibilités		5 188 652	2 834 538
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	38 992	25 798
Total Actif		57 858 181	53 784 441
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs		191 197	153 671
PA2 - Autres créditeurs divers		20 743	19 531
Total Passif	4.4	211 940	173 202
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.5.1	45 377 679	43 396 454
CP2 - Sommes capitalisables	4.5.2	12 268 562	10 214 785
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		10 214 785	8 305 094
Sommes capitalisables de l'exercice		2 053 777	1 909 691
Actif Net		57 646 241	53 611 239
Total Passif et Actif Net		57 858 181	53 784 441

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014
(exprimé en dinar)

		Période du 01-01-2014 au 31-12-2014	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	2 610 184	2 479 533
Dividendes		555 068	556 512
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 055 116	1 923 021
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.7	134 495	106 763
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 744 679	2 586 296
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	-620 212	-607 747
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 124 467	1 978 549
CH2 - Autres charges	4.9	-70 690	-68 858
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 053 777	1 909 691
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		2 053 777	1 909 691
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 447 637	-933 101
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		541 181	59 458
Frais de négociation de titres		-7 593	-7 743
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 035 002	1 028 305

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014
(exprimé en dinar)

	Période du 01-01-2014 au 31-12-2014	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	4 035 002	1 028 305
Résultat d'exploitation	2 053 777	1 909 691
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 447 637	-933 101
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	541 181	59 458
Frais de négociation de titres	-7 593	-7 743
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-	-
a / Souscriptions	-	9 420
Capital		7 000
Régularisation des sommes non distribuables		1 812
Régularisation des sommes capitalisables		608
Droits d'entrée		-
b / Rachats	-	-9 420
Capital		-7 000
Régularisation des sommes non distribuables		-1 812
Régularisation des sommes capitalisables		-608
Droits de sorties		-
Variation de l'actif net	4 035 002	1 028 305
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de l'exercice	53 611 239	52 582 934
Fin de l'exercice	57 646 241	53 611 239
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de l'exercice	40 000	40 000
Fin de l'exercice	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 441,156	1 340,280
AN6 - Taux de rendement (%)	7,53%	1,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans.

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus-values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 52 630 537 dinars contre 50 924 105 dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2014			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif
Actions cotées	1 451 343	12 104 815	13 731 638	23,73%
SFBT	101 250	881 895,64	2 279 340,00	3,94%
UIB	74 000	1 093 068,90	1 090 686,00	1,89%
BIAT	12 966	923 598,16	1 021 137,33	1,76%
ATTIJ BANK	38 850	711 356,34	926 805,60	1,60%
MONOPRIX	40 930	598 531,33	897 758,62	1,55%
BT	81 000	406 779,13	853 173,00	1,47%
TUNISRE	54 000	442 800,00	540 000,00	0,93%
NAKL	44400	474 975,72	450 526,80	0,78%
POULINA	80 000	489 484,22	447 840,00	0,77%
ONETECHHOLDING(AA)	57690	374 985,00	415 656,45	0,72%
CARTAGECEMENT	150 000	306 065,63	364 050,00	0,63%
TL	16 785	337 588,31	358 796,16	0,62%
TPR	75 000	283 807,91	323 850,00	0,56%
ATB	68 000	411 072,41	296 684,00	0,51%
CIMBIZ	45 000	517 500,00	289 800,00	0,50%
BH	26 498	766 612,41	270 359,09	0,47%
AL	1 085	103 302,68	254 975,00	0,44%
BEST LEASE	116 701	245 072,10	239 937,26	0,41%
BTE (ADP)	9 600	295 158,96	238 944,00	0,41%
BNA	30 000	297 112,85	228 030,00	0,39%
SPDIT	18 000	109 768,94	166 032,00	0,29%
AMEN BANK	6 000	125 997,23	156 144,00	0,27%
TELNET HOLDING	30 000	216 721,38	152 100,00	0,26%
CITYCARS	13 094	143 379,30	150 227,46	0,26%
ATL	54 887	184 057,43	147 042,27	0,25%
CIL	10 000	150 618,33	132 530,00	0,23%
ASSAD	15 000	103 911,07	120 195,00	0,21%
CEREALIS	16 958	114 466,50	115 585,73	0,20%
SIMPAR	1 695	37 213,82	95 172,56	0,16%
STAR	605	88 565,00	88 076,51	0,15%
ESSOUKNA	13910	99 839,46	87 090,51	0,15%
TUNISAIR	72 500	172 650,72	82 795,00	0,14%
SOTUVER	13 951	96 568,10	73 382,26	0,13%
HANNIBAL LEASE(AA)	7 898	75 031,00	60 972,56	0,11%
MPBS(AA)	8 350	50 100,00	60 754,60	0,11%
ATTIJ LEASING	2 000	73 561,62	52 642,00	0,09%
SIPHAT	6 101	97 933,51	52 468,60	0,09%
ARTES	5 699	40 908,96	45 597,70	0,08%
SITS	20 000	59 952,14	38 400,00	0,07%
ESSOUKNA NG010714	5 564	33 801,30	27 541,80	0,05%
SPHAX	5 000	50 000,00	19 400,00	0,03%
SIMPAR NG010714	376	19 001,16	19 138,40	0,03%

Titres des OPCVM	19 770	2 038 582	2 060 733	3,56%
CAP OBLIG SICAV	9 689	999 953	1 009 255	1,74% (*)
PLACEMENT OBLIG SICAV	10 081	1 038 629	1 051 479	1,82% (**)
BTZ	44 980	24 315 920	36 838 166	63,67%

Total	1 516 093	38 459 317	52 630 537	90,96%
--------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------

(*)1,75% par rapport à l'actif net

(**)1,82% par rapport à l'actif net

Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2013	40 255 637	10 467 130	201 338	50 924 105	

Acquisitions de l'exercice

Actions admises à la cote de la bourse	250 085			250 085	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution	1 834 875			1 834 875	

Cessions de l'exercice

Actions admises à la cote de la bourse	-2 386 405			-2 386 405	541 181
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution	-1 494 875			-1 494 875	

Variation des plus ou moins valeurs sur portefeuilles titres			1 447 637	1 447 637	
Variation des intérêts courus		2 055 116		2 055 116	

Soldes au 31 décembre 2014	38 459 317	12 522 246	1 648 975	52 630 537	541 181
-----------------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	----------------

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2014 à 5 188 652 dinars

	Nombre	Valeur au 31/12/2014	% de l'actif
Compte courant BT	1	5 188 652	8,97%
Total		5 188 652	8,97%

4.3. Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à 38 992 dinars contre 25 798 dinars au 31/12/2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts bancaires à l'encaissement	38 992	25 798
Total	38 992	25 798

4.4. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2014 un solde de 211 940 dinars contre un solde de 173 202 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Opérateurs créditeurs	191 197	153 671
Gestionnaire	71 450	67 662
Dépositaire	21 896	20 772
Garants	97 851	65 237
Autres créditeurs divers	20 743	19 531
Commissaire aux comptes	15 120	15 121
Etat retenue à la source	756	0
Redevances CMF	4 867	4 410
Total	211 940	173 202

4.5. Notes sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 4 035 002 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Capital	45 377 679	43 396 454	1 981 225
Sommes capitalisables	12 268 562	10 214 785	2 053 777
Total	57 646 241	53 611 239	4 035 002

Le nombre de parts au 31/12/2014 est resté inchangé et il s'élève à 40 000 parts.

4.5.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2014 à 45 377 679 dinars contre 43 396 454 dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
- Montant	43 396 454
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25
Souscriptions réalisées	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	

- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2014	
- Montant	43 396 454
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	43 396 454
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 447 637
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	541 181
Frais de négociation de titres	-7 593
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Droits de sortie	0
Capital au 31-12-2014	45 377 679

4.5.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31/12/2014 au report des sommes capitalisables au 31/12/2013 augmenté ou diminué des sommes capitalisables de l'exercice :

	Montant en TND
Sommes capitalisables au 31/12/2013	10 214 785
Sommes capitalisables de l'exercice	2 053 777
Sommes capitalisables au 31/12/2014	12 268 562

4.6. Notes sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 610 184 dinars au titre de l'exercice 2014 contre 2 479 533 dinars au titre de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Dividendes	555 068	556 512
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	2 055 116	1 923 021
Total	2 610 184	2 479 533

4.7. Notes sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 134 495 dinars au titre de l'exercice 2014 contre 106 763 dinars au titre de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Intérêts sur comptes courants	134 495	105 483
Revenus des BTC	-	1 280
Total	134 495	106 763

4.8. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2014, le solde de ce poste s'élève à 620 212 dinars contre 607 747 dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	2014	2013
Rémunération du gestionnaire	276 733	267 068
Rémunération du dépositaire	84 659	82 810
Rémunération des garants	258 820	257 869
Total	620 212	607 747

4.9. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes et autres charges d'exploitation.

	2014	2013
Redevance CMF	55 343	53 410
Rémunération du CAC	15 120	15 120
Impôts & Taxes	126	328
Autres charges d'exploitation	101	0
Total	70 690	68 858

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1. Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	2014	2013	2012
Valeur liquidative d'ouverture	1 340,280	1 314,573	1 290,724
Revenus des placements	68,617	64,657	58,381
Charges de gestion des placements	-15,505	-15,194	-14,629
Revenu net des placements	53,112	49,463	43,753
Autres charges	-1,767	-1,721	-1,711
Résultat d'exploitation (1)	51,345	47,742	42,042
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-
Sommes capitalisables de l'exercice	51,345	47,742	42,042
Variation des + ou - values potentielles sur titres	36,191	-23,328	-31,032
+/- values réalisées sur cession de titres	13,530	1,487	12,986
Frais de négociation de titres	-0,190	-0,194	-0,146
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	49,531	-22,036	-18,192
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	100,876	25,707	23,849
Résultat non distribuable de l'exercice	49,531	-22,036	-18,192
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	49,531	-22,036	-18,192
Valeur Liquidative	1 441,156	1 340,280	1 314,573
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,12%	1,13%	1,10%

Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,71%	3,57%	3,17%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à **276 733 dinars**.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC calculés sur la base de l'actif net quotidien. « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie.

2. La Banque de Tunisie (BT)) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services de dépositaire, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% TTC l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.

Soit un montant TTC de 84 659 au titre de l'exercice 2014

En outre, la banque de Tunisie perçoit la moitié de la rémunération relative à l'activité de garant. La rémunération pour les garants (BT et PROPARGO) est calculée comme suit

- 2,5% TTC l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien, soit un montant TTC égal à 258 820.
La part de la Banque de Tunisie est de 129 410 DT.